



ET BIM !

Le 49.3 n'est pas une exclusivité de l'Assemblée Nationale !



En effet, au sein même de notre entreprise, la direction générale s'apprête à nous imposer de force la carte restauration alors que :

- nous l'avions déjà dénoncé sur notre tract précédent,
- l'utilisation des tickets restaurant papier a été prolongée par l'Etat jusqu'à fin 2026,
- plus de 100 salariés se sont majoritairement prononcés pour le maintien des tickets restaurant papier,
- le CSE a été consulté également et a voté un « non » unanime à la carte.

Il est encore temps de se manifester !

Par ailleurs, votre fiche de poste ainsi que votre cotation vous seront prochainement présentées. Attention, là encore, rien n'est écrit dans le marbre !

En effet, suite à cette présentation, vous avez 2 mois pour vous manifester en cas de désaccord ou d'interrogations et ce de façon écrite et argumentée à votre supérieur, comme cela est expliqué dans l'Accord de méthode qui a été élaboré avec les délégués syndicaux.

Vous pouvez vous faire assister dans votre démarche par un élu ou un membre de la commission GPEC.

N'hésitez donc pas à nous contacter si besoin !

Nos objectifs : vos intérêts, vous être utile.

Vos élus :

Nathanaëlle LOILLIER

Foued BENTAHAR

Maria-Carmen DOUHADI

Nasser SADGUI (DS)

Les syndicats œuvrent pour la défense de nos droits, merci pour votre soutien.

A bientôt aux urnes :
Elections 2026